

Analyse multidimensionnelle de la situation des ouvrières du textile au Bangladesh

Sous l'effet de la mondialisation, les inégalités se sont radicalisées entre ce qu'il est coutume d'appeler, depuis la fin des années 1980, les pays du « Nord » et ceux du « Sud ». Du fait d'un coût du travail extrêmement faible et d'une législation quasi inexistante en la matière, les pays en développement voient toujours plus de multinationales occidentales, désireuses de maximiser leur profit, soit y implanter nombre de leurs usines de production, soit confier celle-ci à des entrepreneurs locaux. Cette seconde option est celle privilégiée par les grands distributeurs de vêtements, notamment au Bangladesh, pays parmi les plus pauvres du monde, où l'industrie du textile est structurée autour d'une main d'œuvre féminine à 90 %. Le présent texte entend alors se demander comment les inégalités liées au processus de mondialisation, ainsi qu'au genre, se combinent pour y créer une situation incompatible avec les exigences de justice.

L'approche globale des inégalités : mondialisation et développement

Plusieurs définitions de la mondialisation doivent se combiner pour en offrir une lecture complète. L'aspect économique, appréhendé sous l'angle de l'élargissement géographique du champ d'activité des entreprises, est indissociable de la dimension culturelle, issue des interactions générées par ce nouveau modèle économique. Phénomène ancien, le commerce international a connu une expansion quantitative au XXe siècle, où le volume des échanges mondiaux des produits manufacturés a été multiplié par 50 entre 1950 et 2010 selon l'organisation mondiale du commerce (OMC). Mais une approche trop descriptive occulte l'aspect politique de la mondialisation, dont les acteurs sont aussi bien les entreprises privées que les gouvernements et les institutions transnationales qui garantissent et encadrent la libre circulation des capitaux et des hommes. Les mouvements altermondialistes des années 1990 et 2000 ont remis en question la neutralité de cette structuration mondiale de l'économie, arguant qu'elle faisait apparaître deux espaces aux ressources dramatiquement inégales: au « Nord », acteur de la mondialisation, s'oppose alors le « Sud » qui ne parvient pas à se développer malgré les opportunités que devrait lui offrir son ouverture au monde. La notion même de développement, souvent articulé avec celle de croissance économique, peut également être étudiée sous l'angle normatif. Les pays du « Sud » doivent en théorie choisir les facteurs de production les plus aptes à apporter la croissance – et sa corollaire, l'amélioration des conditions de vie de la population. Cette logique est également remise en question par les « anti-développementistes » qui contestent l'application du schéma historique des pays riches aux pays pauvres, et soulignent les nouvelles formes d'impérialismes qui peuvent détourner les ressources des pays s'engageant sur cette voie.

Pour confirmer ou infirmer les théories des opposants à la mondialisation, il faudrait effectuer une expérience contrefactuelle qui consisterait à se demander ce que serait la situation des pays s'ils ne s'étaient pas engagés dans la mondialisation. Impossible à tester, un tel exercice de pensée n'apporte que des éléments de réponse limités. A défaut, l'étude de l'augmentation ou de la réduction de l'écart entre les deux « blocs » pourrait offrir un premier élément de réponse. Selon les éléments pris en compte (revenu moyen par tête, intégration du faible coût de la vie dans les pays en voie de développement), les réponses divergent : le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) constate un creusement de l'écart, tandis que l'économiste Xavier Sala-i-Martin annonce une diminution au cours du 20e siècle.

Cependant, les inégalités extrêmes sont visibles à travers des indicateurs reconnus, tels l'indice de développement humain (IDH), adopté en 1990 par le PNUD, sous l'influence des économistes Amartya Sen et Mahbub ul Haq. Tout l'intérêt de cet indicateur réside dans le fait que son calcul, loin de se limiter à la seule prise en compte de la variable monétaire, comme c'est le cas avec le produit national brut (PNB), intègre des aspects sociaux de la vie humaine. En l'occurrence, l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation et le niveau de vie (ACCARDO J., MURAT F., PERRETI (de) Gaël, [« L'indice de développement humain : une approche individuelle »](#), INSEE). Dans la même veine, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) considèrera nécessaire, en 1994, de définir la qualité de vie comme « la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit ». Où l'on voit que, là aussi, l'accent est mis sur des dimensions de la vie jusqu'alors ignorées. On ne saurait clore cet inventaire des approches renouvelées des inégalités extrêmes au plan global sans dire un mot de l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), élaboré en 2010 par une équipe de l'Université d'Oxford, emmenée par Sabina Alkire. Leur ambition était alors de saisir au mieux la réalité de la pauvreté, en dehors de son unique aspect monétaire. Pour y parvenir, ils choisirent de retenir dix critères. A partir de quoi, ils proposèrent une image de la pauvreté en trois dimensions (la santé, l'éducation, et le niveau de vie), celles-là mêmes, ou presque, qui forment l'IDH.

Il ressort de ce qui précède que, à mesure que les modalités et les critères d'évaluation du développement humain se sont affinées, l'écart dans les inégalités entre les pays nantis, au Nord, et ceux du Sud, où vivent l'essentiel des « pauvres du monde » (Nous renvoyons à notre entretien avec Thomas Pogge, professeur à l'Université Yale), s'en est trouvé radicalisée. Nous rappellerons seulement, pour concrétiser cette réalité, que, en 2013, un pays comme la Norvège avait un IDH de 0,944, quand celui du Niger était de 0,304.

[Combattre la pauvreté mondiale avec Thomas Pogge](#)

Une fois constatées ces inégalités globales, se pose la question de leur résolution. L'absence de ce sujet dans les débats politiques des pays du Nord (RENAUT A., [Un monde juste est-il possible ?](#), Stock, Paris, 2013, 393 p.) montre que le passage de l'indignation à l'action est loin d'être évident. Pour autant, cela ne dispense pas de réfléchir aux mesures qui pourraient être prises. Or la nature même des réponses à apporter diffère selon les principes éthiques privilégiés.

Partant d'une intuition morale forte, Peter Singer postule une responsabilité négative des agents : si, bien qu'informés des souffrances d'autrui, nous ne faisons rien pour y remédier, nous sommes aussi responsable que si nous les avons causés (SINGER P., [Famine, Affluence, and Morality](#), in *Philosophy and Public Affairs*, vol.1, 1972). Il instaure ainsi un devoir positif des agents extrêmement large. A l'opposé, Robert Nozick considère qu'il ne peut y avoir d'obligation que librement consentie, et toute transaction, tant qu'elle ne viole pas les droits d'autrui est valide – même si elle donne lieu à de la pauvreté (NOZICK R., [Anarchie, Etat et utopie](#), Puf, Paris, 2012 [1974], 442 p). Ces deux positions extrêmes apparaîtront à certains insatisfaisantes : la première par le caractère excessif de la responsabilité qu'elle ferait peser sur les individus, la seconde par la non prise en compte de la constitution historique des inégalités. D'où la défense par Onora O'Neill ([Towards Justice and Virtue](#), Cambridge University Press, 1996, 230 p) et Amartya Sen d'une troisième voie introduisant une « obligation imparfaite » qui laisse à l'agent moral une certaine latitude (notamment temporelle) pour résoudre les injustices. La limite

de ces approches, nous dit Thomas Pogge, est qu'elles ne tentent pas de tisser des liens systématiques entre les personnes porteuses de l'obligation morale (le « Nord ») et les bénéficiaires (le « Sud »). Pogge réintroduit une notion de causalité entre les pays les plus pauvres et les plus riches, en considérant que les règles sont imposées par les pays riches à leur avantage. Les citoyens de ces pays sont alors porteurs d'un devoir négatif, consistant à « faire moins plutôt qu'à faire plus », et ce afin de ne plus contribuer aux problèmes des pays pauvres. On pourrait cependant également considérer que les pays riches, dans le cadre de l'intérêt bien compris, devraient se préoccuper du sort des plus démunis (WEINSTOCK D., « La justice globale », in THIAW-PO-UNE L., [Questions d'éthique contemporaine](#), Stock, Paris, 2006, pp. 665-676). C'est le cas notamment pour les questions environnementales, où les phénomènes locaux (qu'ils s'agisse de maladies transmissibles ou de comportements ayant un impact sur le changement climatique) peuvent rapidement devenir des problèmes globaux.

L'aggravation des inégalités globales et locales : le poids du genre

Parallèle à la précédente, dont elle ne se distingue que par le paramètre de réflexion qu'elle considère, cette section va se focaliser sur ce qui fait qu'en prenant, non plus le développement, mais le genre comme élément d'appréhension la question des inégalités s'affine et se déplace (RENAUT A., [Un humanisme de la diversité](#), Flammarion, Paris, 2009, pp. 351-420).

De nos jours, la notion de genre est communément définie comme « tout ce qui, dans la différenciation homme/femme, n'est pas représentable en termes biologiques » (RENAUT A., « [Du genre comme culture ?](#) », CIPPA – Inégalité et genre, vol I, 2012-2013). Dès lors, parce qu'il se pense comme la traduction en termes de rôle ou de comportement sexuels correspondant aux caractéristiques anatomo-physiologiques du sexe, tel qui nous est assigné à la naissance, le genre est tenu pour une construction socio-culturelle. A partir de quoi, souligne Alain Renaut, les théories féministes considèrent qu'il « évoque l'idée de choix, en l'occurrence celle de choix collectif ou social d'organiser les rapports du masculin et du féminin selon des normes ou des valeurs qui structurent ces rapports et la représentation de ce qu'ils doivent être », en même temps qu'elles le conçoivent comme un « système ou dispositif de domination – la dimension générique du sexe se trouvant alors connotée en terme de représentation où le masculin est dominant et où le féminin est dominé. » (*Ibid*)

Or toutes les sociétés se réclamant des idéaux démocratiques refusent une telle hiérarchie des sexes. C'est pourquoi elles ont fait le choix d'« être structurées autour d'un certain nombre de principes d'organisation », en l'occurrence celui d'une « égalité de tous les êtres humains en droits » (*Ibid*). Principe que la société bangladaise n'inclut toutefois pas parmi ceux qui régissent l'industrie du textile sur son territoire. C'est du reste ce que l'effondrement, le 24 avril 2013, non loin de la capitale Dacca, du Rana Plaza, un bâtiment qui abritait, entre autres, plusieurs ateliers de confection, a tragiquement illustré. De fait, en pareilles circonstances, les femmes sont sinon les principales victimes, en tout cas les plus exposées, dans la mesure où leurs homologues masculins ne représentent que 10 % des effectifs des usines de confection (KHAN F., « [Violence faite aux femmes et discours sur le développement au Bangladesh](#) », *Revue internationale des sciences sociales*, 2005/2 – n°184, pp. 235-248). En outre, les ouvrières du textile, provenant principalement des zones rurales, effectuent les tâches les moins rémunérées et qualifiées, ce qui les place dans une position de précarité doublée par le non respect du droit du travail.

Pour savoir alors si ces écarts sont des injustices, au sens où ils ne « répondent pas à des critères ou à des

principes de justice les rendant acceptables », il importe de se demander s'ils sont induits par les « différences pré-sociales » ou anatomo-physiologiques des individus (RENAUT A., *op.cit*), lesquelles, disions-nous au début de cette seconde section, participent, tout particulièrement dans les sociétés patriarcales, telle la société bangladaise, à définir l'identité sexuelle de chacun, autrement dit, le genre (DORLIN E., [Sexe, genre et sexualités](#), Puf, Paris, 2014 [2008], p. 35). Aussi, la construction du genre n'est pas quelque chose de neutre. Bien au contraire, elle contribue à créer une hiérarchie entre les sexes qui empêche les femmes, infériorisées par rapport aux hommes, de non seulement pouvoir prétendre aux mêmes charges et fonctions que leurs homologues masculins, mais aussi de pouvoir, tout comme eux, jouir des retombées positives d'une véritable autonomisation. Or, on constate que les femmes bangladaises qui cessent de se cantonner à la sphère privée, à l'intérieur de laquelle l'homme règne en maître absolu (KHAN F., *op.cit*), sont exposées, une fois à l'extérieur, à d'autres formes de violences extrêmes (viol, par exemple) liées à la structure patriarcale de la société. Ainsi, c'est en raison de cet état du monde qu'elles se trouvent exposées systématiquement à des risques supérieurs pour des travaux moins rémunérés. Ce qui a de lourdes implications sur leur développement humain. D'où la question des mesures à mettre en œuvre pour combattre ou surmonter ces injustices dont elles sont victimes.

Application : une justice à atteindre par les responsabilités ?

Les accidents, outre l'émotion (médiatique ou sincère) qu'ils provoquent à l'instant de leur survenue, s'inscrivent dans le temps long en imposant une réflexion sur la chaîne de responsabilité. Le modèle économique utilisé n'est en effet pas strictement celui de la délocalisation (qui consiste à installer les moyens de production dans des territoires où le coût de la main d'œuvre ou des matières premières est moins élevé), mais de la sous-traitance, basée sur le rachat de produits. Le phénomène est complexifié au Bangladesh par la structure même des usines textiles, qui mettent en place un système en cascade : les sous-traitants directement mandatés par les multinationales répondent théoriquement aux normes fixées et sont contrôlés, mais ils ont recours à leur tour à des sous-traitants pour effectuer certaines tâches – et c'est dans ces usines, où les conditions de travail sont les plus risquées, qu'ont lieu les accidents. Ce modèle pose le problème formalisé dans la théorie économique de l'agent et du principal : comment s'assurer que les divers sous-traitants respectent bien les conditions fixées ? Les entreprises commanditaires peuvent s'abriter derrière cet argument pour se désolidariser des dommages survenus chez leurs fournisseurs. On voit alors comment la chaîne de responsabilité est brisée et pourrait empêcher de remonter jusqu'aux entreprises occidentales. Mais l'absence de responsabilité sur le plan légal n'entraîne pas la disparition des questions morales, les sous-traitants soulignant qu'ils font face à une pression importante en terme de coûts et délais qui les conduit à négliger la sécurité. La question de l'honnêteté des partenaires est donc un point crucial.

La réponse aux accidents s'est organisée selon deux axes (tous deux insuffisamment développés à ce jour) : indemnisation des victimes et mise en place d'un système garantissant plus de sécurité. On retrouve la problématique de l'obligation à réparer une injustice, qui a dépendu de fait entièrement du bon vouloir des entreprises : certaines multinationales actives au Bangladesh ont contribué au fonds même si elles n'avaient aucun lien avec le Rana Plaza, tandis que d'autres, dont des vêtements étaient confectionnés sur place, ont nié toute implication. Il n'existe en effet aucune obligation légale ou institutionnelle liant les entreprises : une [proposition de loi](#) a certes été discutée (puis renvoyée en commission) à l'Assemblée nationale française en janvier 2015, engageant la responsabilité de « la personne morale, qui dans le cadre de ses activités, de celles de ses filiales ou de celles de ses sous-traitants, ne démontre pas avoir pris toutes les mesures nécessaires et raisonnablement en son pouvoir en

vue de prévenir ou d'empêcher la survenance d'un dommage. » Outre le fait que la loi ne s'appliquerait qu'aux entreprises françaises, sa formulation laisse une large place à l'interprétation. La véritable capacité d'action vient donc des acteurs eux mêmes, qui ont adhéré suites au drame à des conventions internationales visant à faire respecter les standards de sécurité. Peut-on parler d'intérêt bien compris dans le cadre de la réponse des entreprises ? Suite aux réactions provoquées à l'échelle mondiale par le drame, il était évidemment dans l'intérêt des entreprises commanditaires de réagir. Mais sur le plus long-terme, tant que les consommateurs, qui sont les acteurs finaux de cette chaîne, ne manifestent pas leur engagement à n'acheter que des produits reposant sur des règles justes de travail (ce qui n'est actuellement pas le cas), elles peuvent se contenter d'effets d'annonce.

Il convient de noter que dans la couverture médiatique de l'effondrement du Rana Plaza, le fait que la majorité des victimes soient des jeunes femmes est à peine évoqué, comme si l'injustice économique et sociale l'importait sur celle du genre. Or une structuration alternative du secteur ne peut pas se passer d'une intégration plus forte des femmes dans les négociations, ce qu'elles ont réalisé en se constituant en syndicats, tels le Garment Workers Federation, même si ceux-ci ne sont pas fondés sur la question du genre. Leur pouvoir de négociation est par ailleurs limité par l'inégalité extrême des partis en présence, les entreprises étrangères pouvant faire jouer la menace de passer leurs commandes dans un autre pays. Même si aucun pays n'offre à l'heure actuelle des coûts de production aussi bas, le Bangladesh doit se poser la question de la sortie de la « phase t-shirt » en diversifiant son économie et en augmentant la formation de sa main d'œuvre. Mais ce développement passe paradoxalement par le perfectionnement du système tel qu'il existe actuellement, non pas en continuant de baisser les coûts de revient mais en assurant des conditions de production décentes.

Vers une plus grande autonomisation des femmes bangladaises

Les inégalités que nous avons étudiées sous l'angle du développement et du genre ne sont pas étanches. Au contraire, ces structurations se renforcent mutuellement, et une amélioration des conditions de vie au Bangladesh passe nécessairement par une plus grande autonomisation des femmes. Celles-ci sont confrontées à des phénomènes d'oppression complexe, aussi bien à l'échelle familiale que professionnelle – voire globale si l'on fait entrer en jeu la responsabilité des consommateurs occidentaux. « Autonomisation » fait ainsi référence à la fois aux capacités – comprises comme toutes les opportunités qui peuvent s'offrir aux individus- et à l'*empowerment* – compris comme le pouvoir de contrôle qu'ont ces mêmes individus sur le cours de leur vie. Autrement dit, lorsque nous arguons que les conditions de vie des femmes bangladaises ne s'amélioreront que si elles jouissent d'une grande autonomie, nous ne disons rien d'autre qu'affirmer que cette amélioration présuppose que leur soit possible de conduire leur vie conformément à leurs souhaits, leurs besoins, leurs attentes.

Il nous semble que la création d'un ministère spécialement dédié à la question serait un bon moyen pour lutter contre les situations d'injustices dont sont victimes les femmes. Grâce à la production de rapports, mais aussi à la coordination d'actions au niveau local, une telle institution permettrait non seulement de mettre en lumière une réalité trop souvent ignorée, mais pourrait également apporter toute la force de l'appareil d'État aux acteurs porteurs d'initiatives individuelles ou collectives en vue d'une plus grande justice entre les sexes.

Les syndicats nous paraissent également aptes à changer cet ordre. A cette fin, on pourrait imaginer, en s'inspirant dans une certaine mesure de ce qui se fait depuis de longues années en Allemagne, faire entrer

au sein des conseils d'administration ou de surveillance des grandes entreprises de textile plusieurs représentantes des salariés femmes du secteur. Cette mesure a fait ses preuves outre-Rhin. On pourrait donc envisager de penser un modèle de co-détermination en adéquation avec la question des injustices de genre au Bangladesh.

Enfin, nous croyons que la société civile pourrait jouer un grand rôle dans l'amélioration du sort réservé aux femmes. Bengladais comme de nationalité étrangère, les acteurs de la société civile pourraient, grâce à leur immense diversité et à la combinaison de capitaux (culturel, social, économique) qu'ils seraient susceptible de posséder, faire pression sur les autorités nationales pour que ces dernières contraignent les entreprises à offrir aux femmes qu'elles emploient des garanties au niveau des conditions de sécurité sur les lieux de travail, ainsi qu'un salaire qui leur permettrait de mener une vie digne de ce nom.

Ceci dit, nous pensons que le problème sera de hiérarchiser les priorités selon que l'on agisse d'abord au niveau local (amélioration du droit du travail, reconnaissance accrue des droits des femmes) ou mondial (sortir de la consommation «égoïste» des habitants du « Nord »). Que l'on nous permette d'esquisser et de justifier une telle hiérarchisation. Puisque nous privilégions une approche par les capacités, les actions envisagées pour mettre fin à la situation d'injustice observée dans le cas des femmes ouvrières du textile au Bangladesh sont nécessairement envisagées sur le moyen/long terme. Plus qu'une approche par les ressources, il faut renforcer la « puissance d'agir » (Ricoeur) des femmes pour faire évoluer la situation. Il nous paraît alors logique que le premier axe d'action soit l'éducation avec la mise en place de programmes particulièrement orientés vers les filles. De fait, ces dernières peuvent être désavantagées par rapport aux garçons car, d'une part, elles doivent assister leur mère dans les lourdes tâches ménagères et parce que, d'autre part, un investissement dans leur éducation est perçu comme moins rentable. Des programmes de compensation financière ont été mis en place dans les années 1990 : ils doivent être associés à un contrôle de la présence effective et des résultats obtenus pour être efficaces, sans compter une action éducative en direction des familles elles-mêmes (KHAN F. C., [“Household work, labor time and the schooling of girls in rural South Asia”](#), in *The Journal of Developing Areas*, Vol. 46 n. 2, 2012). En outre, le Bangladesh ne peut fonder indéfiniment son développement sur des activités de faible valeur ajoutée : le niveau de vie (et donc les salaires) vont augmenter, et le pays va perdre sa compétitivité. Une meilleure formation des travailleurs est donc une orientation stratégique nécessaire pour que le pays puisse se repositionner sur d'autres secteurs.

Une meilleure éducation permettra aux femmes de pouvoir défendre leurs droits sur leur lieu de travail. La deuxième priorité est en effet d'améliorer les conditions de travail, ce qui passe par une meilleure relation entre le management des usines et les employés. La majorité des femmes travaillant dans le secteur sont des femmes peu éduquées issues du milieu rural fortement patriarcal. En arrivant à Dhaka, elles sont donc dans une situation de vulnérabilité extrême, ce qui favorise leur exploitation. La Banque Mondiale a mis en place le programme NARI (“Northern Areas Reduction-of-Poverty Initiative” – Nari signifie également femme en bengali) qui soutient les migrantes avant et après leur départ en leur offrant un logement et une formation technique pour six mois. L'organisation des femmes en syndicats, apparu depuis les années 1990, est capitale pour permettre un dialogue, dans un pays où les syndicats et le droit de grève sont très encadrés dans les zones franches où se situent les usines textiles. Une meilleure intégration des travailleurs qualifiés permettra également de diminuer la forte circulation des ouvriers d'une usine à l'autre (au gré des fêtes religieuses ou des hausses de salaires), un phénomène qui n'encourage pas la formation et les actions en faveur des employés.

Enfin, il faut que les multinationales dans l'industrie du textile reconnaissent l'organisation sous-traitée du secteur, seule façon de permettre une régulation efficace. Tant que les entreprises ferment les yeux sur les actions de leurs sous-traitants, elles peuvent se défaire de leur responsabilité. Les chartes mises en place après la tragédie du Rana Plaza et les engagements de certaines entreprises pour assurer la sécurité prennent fin en 2018, et 40% des usines n'ont pas été concernées (Westervelt A., [“Two years after Rana Plaza, have conditions improved in Bangladesh's factories?”](#) in *The Guardian*, 24/04/2015). Il faut donc que le processus continue, tout en reconnaissant le fait que ces améliorations nécessaires prendront des années et non des mois.

Conclusion

L'étude de la situation des ouvrières textiles au Bangladesh permet de passer presque sans rupture d'une situation d'injustice locale (la condition des femmes dans ce pays) à une structuration globale des injustices (la mondialisation économique qui repose sur l'exploitation de pays encore peu développés). L'effondrement du Rana Plaza, mettant brutalement en lumière cette situation, a ému l'opinion internationale et enjoint les entreprises globalisées à prendre des mesures sans que la structure soit véritablement remise en cause.

Une approche purement principielle de cette question pousserait à privilégier une approche idéale du sujet, qui ne prendrait pas en compte la complexité de la situation reposant sur des inégalités croisées. La situation de famine chronique dans le Nord du pays pousse les femmes à quitter leur foyer pour obtenir une certaine autonomie en travaillant dans les usines textiles – où elles se retrouvent une nouvelle fois en situation d'infériorité puisqu'on ne respecte ni leur droit à un salaire digne ni à la sécurité la plus élémentaire.

A l'opposé, une étude purement applicative de la question, qui se contenterait de présenter la situation au Bangladesh ne pourrait satisfaire à l'exigence d'intelligibilité que se fixe la philosophie, puisque la simple accumulation de données ne permet pas de comprendre comment peut naître et se perpétuer une situation à l'évidence injuste.

Le cas du Bangladesh éclaire alors comment les inégalités liées au genre se déplacent du champ domestique au champ du travail, avec des mécanismes de domination qui semblent changer de nature (culturelle puis économique) mais en se fondant sur une même vision infériorisée de la femme. Il met également en évidence la difficulté d'appliquer les principes de responsabilité à l'échelle globale. Difficulté à les attribuer : les manquements aux normes de sécurité incombent bien sûr aux usines de sous-traitance, mais les sous-traitants n'auraient-ils pas dû mieux les contrôler ? Difficulté à les sanctionner et réparer dans un contexte où il n'existe aucune obligation : après la catastrophe du Rana Plaza, il a fallu attendre un peu plus de deux ans pour que le montant de la caisse de compensation des victimes (30 millions de dollars), financée volontairement par les entreprises occidentales, soit atteint.